

PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DE POLITIQUES EFFICACES

INTRODUCTION

L'aggravation de l'épidémie de maladies chroniques est due au tabagisme, aux régimes alimentaires malsains, à la sédentarité et à d'autres facteurs de risque. Les décideurs, en mettant en oeuvre des politiques et des programmes pour créer un environnement sain, prévenir les maladies et améliorer l'accès aux soins, jouent un rôle fondamental dans la réduction des risques de maladies chroniques et de la charge de morbidité associée. Pour faire, comme il se doit, des maladies chroniques une priorité, il faut mettre en place des politiques nationales et un cadre pour la planification et utiliser efficacement les ressources. Les politiques, les plans et les programmes complémentaires élaborés aux niveaux local et national sont importants car ils permettent de répondre réellement aux besoins.

PRINCIPALES MÉTHODES PERMETTANT DE PARVENIR AUX OBJECTIFS

» Appui des pouvoirs publics au niveau central

Pour être efficaces, la collaboration intersectorielle et l'action politique visant à lutter contre les maladies chroniques et à les prévenir doivent bénéficier d'un appui sans faille des pouvoirs publics. Les ministères de la santé doivent jouer un rôle actif en créant des partenariats et en coordonnant l'action intergouvernementale.

» Création de partenariats

Pour élaborer des politiques solides et complètes qui abordent les différentes causes et conséquences des maladies chroniques, il est absolument essentiel de créer des partenariats externes, qui impliquent la collaboration des personnes chargées d'élaborer les politiques sanitaires, des organisations non-gouvernementales, des organisations intergouvernementales, des dirigeants communautaires, des responsables de la santé publique, des donateurs et des entreprises.

» Action intersectorielle

Pour réduire les risques et la charge liés aux maladies chroniques, il faut absolument s'attaquer à leurs causes: la pauvreté, le manque d'instruction et l'insalubrité. Les décisions politiques prises par les pouvoirs publics dans de nombreux domaines, notamment la santé, l'éducation, les transports, l'urbanisme, l'agriculture et le commerce, contribuent à l'existence de ces facteurs, et d'autres facteurs de risque davantage propres à chaque personne, tel qu'un régime alimentaire malsain ou la sédentarité. L'efficacité d'une politique complète de lutte contre les maladies chroniques dépend de l'action coordonnée des décideurs dans tous les secteurs.

» Actions de santé publique globales et intégrées

Pour éviter autant que possible les chevauchements et améliorer la cohésion du système de santé, la politique de lutte contre les maladies chroniques doit être fondée sur une approche globale et intégrée. Les décideurs peuvent renforcer l'action de santé publique en adoptant des stratégies de prévention et de lutte communes à plusieurs maladies et en s'attaquant aux facteurs de risque que l'on retrouve le plus communément chez les individus et dans la population.

» Envisager les maladies chroniques tout au long de la vie

Au fur et à mesure que l'on vieillit, les risques d'être atteint d'une maladie chronique s'accumulent et, bien souvent, les facteurs de risque sont déterminés dès l'enfance et l'adolescence. La prévention des maladies chroniques passe donc par la promotion d'un régime alimentaire sain, de la pratique d'exercice physique et par la lutte contre le tabagisme, dès le plus jeune âge, sans négliger le vieillissement rapide de la population.

» Mise en oeuvre progressive selon la situation et les besoins locaux

Chaque ministère de la santé doit prendre des décisions selon ses ressources et les besoins particuliers du pays. Les autorités régionales et locales ont, elles aussi, un rôle important à jouer dans la conception d'interventions suivant les besoins et les ressources des communautés. Il existe une gamme complète d'initiatives qui permettent de lutter contre les maladies chroniques et de les prévenir, et qui peuvent se révéler extrêmement bénéfiques et rentables tant au niveau local que national.

PRINCIPALES MÉTHODES PERMETTANT DE PARVENIR AUX OBJECTIFS

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES MINISTÈRES DE LA SANTÉ

Une approche globale inclut un éventail de mesures à mettre en oeuvre par étapes: mesures essentielles, mesures élargies et mesures souhaitables. Les recommandations ci-après n'ont aucun caractère contraignant, chaque ministère devant tenir compte de divers facteurs qui détermineront le choix des mesures constituant

la première étape de la mise en oeuvre, et notamment de leur applicabilité, de leur acceptabilité et du soutien politique dont elles bénéficieront. Il sera probablement plus efficace de choisir un petit nombre d'activités et de les mener à bien que de s'atteler à des activités nombreuses sans pouvoir y accorder tout le soin voulu.

1 MESURES ESSENTIELLES

Mesures applicables à court terme avec les ressources existantes.

- » Créer un comité intersectoriel de supervision, qui se réunira régulièrement pour définir une politique puis pour faire le point de sa mise en oeuvre, pour repérer les obstacles et pour trouver des solutions et les appliquer.
- » Formuler et adopter une politique nationale intégrée sur la prévention et la prise en charge des maladies chroniques.
- » Elaborer une politique globale de lutte antitabac.
- » Concevoir une stratégie nationale globale pour favoriser l'adoption d'un régime alimentaire sain et la pratique d'exercice physique.

2 MESURES ELARGIES

Mesures applicables à moyen terme, moyennant une augmentation réaliste ou une réaffectation des ressources.

- » Créer, au ministère de la santé, une équipe chargée exclusivement de la lutte contre les maladies chroniques et de leur prévention.
- » Commencer à mettre en oeuvre une politique globale de lutte antitabac.
- » Commencer à mettre en oeuvre une stratégie nationale pour favoriser l'adoption d'un régime alimentaire sain et la pratique d'exercice physique.

3 MESURES SOUHAITABLES

Mesures éprouvées mais inapplicables avec les ressources existantes.

- » Promulguer une législation pour préserver les droits des personnes atteintes de maladies chroniques ou d'incapacités.
- » Veiller à ce que les mesures de lutte antitabac soient totalement mises en oeuvre.
- » Veiller à ce que la stratégie nationale pour l'alimentation et l'exercice physique soit totalement mise en oeuvre.

PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES ASSURER LA SALUBRITÉ DE L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

INTRODUCTION

Les facteurs de risque de maladies chroniques – tabagisme, alimentation déséquilibrée et sédentarité – se mettent en place à un jeune âge. Les programmes de santé scolaire qui encouragent et facilitent l'adoption de comportements sains figurent parmi les moyens les plus économiques et les plus efficaces de réduire les risques de maladies chroniques chez les élèves et leur famille. La réduction des risques de maladies chroniques aide à protéger la santé future et permet aux élèves de tirer le meilleur parti possible de l'éducation qui leur est dispensée. Le succès de la planification et de la mise en œuvre des programmes de santé scolaire dépend de la collaboration entre le personnel scolaire, les agents de santé, les responsables communautaires, les parents et les élèves.

ÉLÉMENTS CLEFS DES PROGRAMMES APPLIQUÉS DANS LES ÉCOLES

» Politiques de santé scolaire

Les politiques de santé scolaire sont un élément essentiel des activités de prévention des maladies chroniques. C'est sur ces politiques que reposent le suivi des facteurs de risque et la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures. Les politiques de santé, comme celles qui interdisent la consommation de tabac dans l'enceinte des écoles, permettent et préservent la salubrité de l'environnement scolaire. La collaboration entre le personnel scolaire, les familles et les communautés renforce les comportements sains et favorise l'instauration de milieux propices en dehors de l'école.

» Cadres scolaires favorables

Un cadre favorable fournit les occasions et les ressources qui aident les élèves et le personnel scolaire à avoir des comportements sains et à combattre efficacement les maladies chroniques. Un tel cadre se caractérise notamment par l'absence de tabagisme dans les bâtiments et l'enceinte de l'école, la disponibilité d'aliments sains, du matériel sûr et des installations adaptées pour l'exercice physique, et des services de soutien ou d'orientation pour un conseil ou des soins médicaux liés à la prévention des maladies chroniques et à la lutte contre ces maladies.

» Education sanitaire axée sur les compétences

L'intégration d'une éducation sur les maladies chroniques dans le programme scolaire et les activités extrascolaires aide les étudiants à acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour prévenir et combattre les maladies chroniques. L'éducation sur les maladies chroniques axée sur les compétences doit inclure des expériences d'apprentissage fondées sur la participation portant sur la nutrition, les bienfaits de l'exercice physique et la nocivité du tabagisme pour la santé. Ces programmes, qui nécessitent peu de ressources, peuvent avoir un effet très bénéfique sur la réduction des facteurs de risque de maladies chroniques chez les jeunes.

» Services de santé scolaire

Les services de santé scolaire sont un élément essentiel des programmes de santé scolaire car ils permettent de reconnaître les problèmes de santé et les facteurs de risque et de dépister et de combattre les maladies chroniques à un stade précoce. Ils peuvent aider des élèves dont la famille n'a pas les moyens nécessaires à bénéficier de soins de santé adéquats.

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES ENSEIGNANTS ET DES ADMINISTRATEURS SCOLAIRES

Une approche globale inclut un éventail de mesures à mettre en œuvre par étapes : mesures essentielles, mesures élargies et mesures souhaitables. Les recommandations ci-après n'ont aucun caractère contraignant, chaque école devant tenir compte de divers facteurs qui détermineront le choix des mesures constituant la pre-

mière étape de la mise en œuvre, et notamment de leur applicabilité, de leur acceptabilité et du soutien politique dont elles bénéficieront. Il sera probablement plus efficace de choisir un petit nombre d'activités et de les mener à bien que de s'atteler à des activités nombreuses sans pouvoir y accorder tout le soin voulu.

1 MESURES ESSENTIELLES

Mesures applicables à court terme avec les ressources existantes.

- » Interdire le tabagisme dans les bâtiments scolaires, dans l'enceinte des écoles et lors des manifestations scolaires.
- » Proposer des aliments sains, y compris des fruits et des légumes, dans les automates et les zones de restauration.
- » Réserver des plages quotidiennes pour l'exercice physique des élèves et du personnel scolaire.
- » Veiller à la propreté des salles de classe et des systèmes de ventilation.
- » Concevoir un programme d'éducation sanitaire axé sur les compétences pour apprendre aux élèves ce qu'est une alimentation équilibrée, quels sont les bienfaits de l'exercice physique et quelles sont les conséquences du tabagisme pour la santé.

2 MESURES ELARGIES

Mesures applicables à moyen terme, moyennant une augmentation réaliste ou une réaffectation des ressources.

- » Organiser des équipes sportives à l'échelle des écoles, et des clubs, des activités et des voyages d'études sur le thème d'une alimentation équilibrée, de l'exercice physique et de l'abstinence tabagique, et fournir des incitations à la participation.
- » Elaborer un programme d'éducation familiale pour instruire les parents sur les risques de maladies chroniques et la prévention de ces maladies.
- » Organiser des enquêtes périodiques à l'échelle des écoles pour surveiller les risques de maladies chroniques et les facteurs de protection parmi les élèves.
- » S'assurer que les écoles sont accessibles en fauteuil roulant et installer des appareils et accessoires fonctionnels dans les salles de bains, les escaliers, les entrées et les bureaux.

3 MESURES SOUHAITABLES

Mesures éprouvées mais inapplicables avec les ressources existantes.

- » Doter les écoles d'installations de culture physique et équiper les terrains de jeu.
- » Organiser des activités de conseil individuel en santé et des programmes d'assistance pour les élèves et le personnel atteints de maladies chroniques et très exposés au risque de telles maladies.
- » Apprendre aux élèves à éduquer leurs pairs dans le cadre de programmes scolaires et communautaires continus sur les maladies chroniques.

PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

INTRODUCTION

Un rôle important incombe aux organisations de la société civile : celui de soutenir les mesures déployées pour prévenir et combattre les maladies chroniques. Elles influencent les décideurs gouvernementaux et du secteur privé aux postes clés et fournissent des ressources humaines et financières précieuses aux programmes de lutte contre les maladies chroniques. La société civile est composée d'un large éventail de groupes et d'organisations, telles les associations de malades et de consommateurs, les organismes de bienfaisance enregistrés, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales, les associations professionnelles et les groupes de sensibilisation. Elles peuvent aider dans une large mesure à réduire les risques et la charge que représentent les maladies chroniques.

PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION

» Diffuser l'information et sensibiliser l'opinion

Les organisations de la société civile sont en bonne position pour diffuser l'information et les principaux messages relatifs aux maladies chroniques aux particuliers, aux communautés et aux décideurs. La diffusion sur une grande échelle d'informations complètes et factuelles concernant les maladies chroniques contribue à sensibiliser davantage l'opinion et suscite des changements de comportement. L'échange d'informations sur les politiques relatives aux maladies chroniques contribue également à promouvoir un débat public, à encourager les activités de sensibilisation et à assurer que les maladies chroniques restent prioritaires dans le programme de santé publique.

» Organiser la mobilisation des populations

Les organisations non gouvernementales, les groupes de sensibilisation et d'autres responsables communautaires participent à l'organisation de campagnes auprès de la population et de manifestations pouvant conduire à l'adoption de mesures de santé publique. Plusieurs organisations sans but lucratif ont instauré des journées de la santé annuelles qui sont célébrées dans le monde entier. Ces initiatives peuvent être utilisées pour renforcer la sensibilisation au risque de maladie chronique, aux activités de prévention et de lutte, et pour encourager les manifestations et les activités liées aux maladies chroniques aux niveaux national et infranational.

» Etablir des partenariats

La réussite des activités destinées à prévenir et combattre les maladies chroniques dépend de la bonne coordination entre les organisations de la société civile, les ministères gouvernementaux, les responsables communautaires, les personnels soignants et le secteur privé. Les partenariats efficaces encouragent la collaboration, réduisent au maximum les chevauchements et réduisent la concurrence pour l'obtention de ressources, en permettant aux organisations de renforcer et d'étendre les programmes de lutte contre les maladies chroniques.

» Renforcer les capacités

Les organisations de la société civile jouent un rôle important en fournissant un appui financier et une assistance technique pour la conception et la mise en œuvre des programmes de lutte contre les maladies chroniques. Les organismes de bienfaisance enregistrés, en particulier, sont une importante source de financement pour les initiatives dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Des organisations peuvent en outre fournir un appui technique aux responsables gouvernementaux pour la planification et la mise en œuvre de stratégies nationales adaptées aux situations locales.

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Une approche globale inclut un éventail de mesures à mettre en œuvre par étapes : mesures essentielles, mesures élargies et mesures souhaitables. Les recommandations ci-après n'ont aucun caractère contraignant, chaque organisation devant tenir compte de divers facteurs qui détermineront le choix des mesures consti-

tuant la première étape de la mise en œuvre, et notamment de leur applicabilité, de leur acceptabilité et du soutien politique dont elles bénéficieront. Il sera probablement plus efficace de choisir un petit nombre d'activités et de les mener à bien que de s'atteler à des activités nombreuses sans pouvoir y accorder tout le soin voulu.

1 MESURES ESSENTIELLES

Mesures applicables à court terme avec les ressources existantes.

- » Encourager l'inclusion de données, de faits et de chiffres clefs sur les maladies chroniques dans les discours et les communiqués de presse.
- » Encourager les responsables de l'élaboration des politiques à accroître les investissements en faveur des activités propres à prévenir et combattre les maladies chroniques et à mettre en œuvre des programmes et des politiques qui préconisent une alimentation saine, l'exercice physique et l'abstinence tabagique.
- » Etablir des partenariats entre responsables communautaires locaux, professionnels de la santé, dirigeants des milieux d'affaires et responsables de l'élaboration des politiques pour qu'ils échangent des informations, élaborent des stratégies et mobilisent des ressources.

2 MESURES ELARGIES

Mesures applicables à moyen terme, moyennant une augmentation réaliste ou une réaffectation des ressources.

- » Diffuser des informations sur les maladies chroniques dans les écoles, les lieux de travail, les centres de santé et les centres communautaires.
- » Organiser des campagnes et des manifestations nationales pour sensibiliser l'opinion aux activités destinées à prévenir et combattre les maladies chroniques.

3 MESURES SOUHAITABLES

Mesures éprouvées mais inapplicables avec les ressources existantes.

- » Apporter un soutien financier et technique aux programmes et manifestations communautaires de promotion de la santé qui sensibilisent aux maladies chroniques et encourage une alimentation saine, l'exercice physique et l'abstinence tabagique.
- » Etablir des réseaux mondiaux et régionaux pour la diffusion et l'échange d'informations.

PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES UNE NOUVELLE DIMENSION DE L'ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT

INTRODUCTION

Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, la pauvreté et la stagnation économique sont des causes et des conséquences importantes des maladies chroniques. 80% des décès dus à des maladies chroniques se produisent dans ces pays, où les gens tombent malades plus jeunes, souffrent plus longtemps et meurent plus tôt que les habitants des pays à revenu élevé. Les maladies chroniques ont de graves répercussions sur l'économie des individus et des familles, sont l'une des principales causes de pauvreté et freinent le développement économique national. Les principales causes de maladies chroniques, bien connues, sont les mêmes dans toutes les régions du monde. Un large éventail de mesures, dont la plupart sont très rentables et peu onéreuses à mettre en oeuvre, permettent de lutter contre ces maladies et de les

prévenir. Les organismes de développement peuvent apporter leur contribution en aidant les gouvernements à créer des conditions politiques et financières propices au développement économique et qui permettent de lutter efficacement contre les maladies chroniques.

» Lutter contre la pauvreté

Les maladies chroniques et la pauvreté s'entretiennent mutuellement dans un cercle vicieux. Les plus démunis sont aussi les plus susceptibles d'être atteints d'une maladie chronique, parce qu'ils vivent dans de mauvaises conditions, ont peu accès à l'éducation, aux soins et à une alimentation nourrissante mais aussi parce qu'ils sont davantage exposés aux risques de maladies chroniques et qu'ils subissent davantage de tensions psychosociales. D'autre part, le coût du traitement des maladies chroniques et des soins à prodiguer aux malades et la perte du soutien de famille peuvent acculer les ménages à la pauvreté ou aggraver la situation de ceux déjà démunis. Les maladies chroniques, qui privent en partie ceux qui en sont atteints de leurs moyens de travailler et les rendent moins productifs, réduisent les revenus des ménages, ce qui a donc également un effet sur l'économie nationale et freine la croissance économique. Donc, pour lutter contre les maladies chroniques, il faut lutter contre la pauvreté et pour favoriser la croissance économique, il faut investir dans la prévention.

» Intégrer les maladies chroniques à l'action en faveur du développement

Pour améliorer la santé et parvenir aux objectifs du développement, il faut absolument réduire la charge des maladies chroniques et le risque d'en être atteint. Les démarches visant à renforcer le secteur de la santé doivent donc inclure un appui en faveur de la lutte contre les maladies chroniques et de leur prévention, dans le cadre de l'action sanitaire.

» Créer des partenariats multisectoriels

Etant donné que le secteur de la santé ne peut agir directement sur les causes des maladies chroniques, la lutte et la prévention, pour être efficaces, doivent passer par une action coordonnée entre les organismes de développement, les ministères, les dirigeants communautaires, les agents de santé et de secteur privé. Les partenariats, lorsqu'ils sont efficaces, favorisent la collaboration et réduisent autant que possible les chevauchements et la mise en concurrence des ressources, ce qui permet aux organisations de renforcer et d'élargir les programmes de lutte contre les maladies chroniques. Les organismes d'aide au développement peuvent jouer un rôle crucial en recensant les principales parties intéressées et en contribuant à la création de partenariats multisectoriels.

» Soutenir les gouvernements

Les organismes de développement peuvent fournir aux ministères de la santé, aux ministères des finances ou à d'autres services gouvernementaux l'appui nécessaire pour faire des maladies chroniques une priorité nationale. Pour que l'aide accordée par les donateurs soit utilisée de manière efficace, les différentes autorités gouvernementales doivent coopérer et il faut mettre en place un cadre budgétaire et financier solide, ainsi que des procédures fiables pour le contrôle et l'évaluation. En fournissant une aide stratégique aux gouvernements nationaux, les organismes de développement peuvent contribuer à ce que les ressources existantes soient utilisées plus efficacement et à donner aux gouvernements plus de moyens pour élaborer et mettre en oeuvre de manière durable des programmes et des politiques de lutte contre les maladies chroniques.

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES ORGANISMES DÉVELOPPEMENT

Une approche globale inclut un éventail de mesures à mettre en oeuvre par étapes : mesures essentielles, mesures élargies et mesures souhaitables. Les recommandations ci-après n'ont aucun caractère contraignant, chaque organisme devant tenir compte de divers facteurs qui détermineront le choix des mesures constituant

la première étape de la mise en oeuvre, et notamment de leur applicabilité, de leur acceptabilité et du soutien politique dont elles bénéficieront. Il sera probablement plus efficace de choisir un petit nombre d'activités et de les mener à bien que de s'atteler à des activités nombreuses sans pouvoir y accorder tout le soin voulu.

1 MESURES ESSENTIELLES

Mesures applicables à court terme avec les ressources existantes.

- » Examiner le profil épidémiologique des pays concernant les maladies chroniques, notamment les facteurs de risque et les taux de mortalité, et réunir des informations sur les conséquences économiques de ces pathologies.
- » Fournir des informations sur les liens entre pauvreté et maladies chroniques, sur la base des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.
- » Aider les pays à fixer, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, des cibles spécifiques adaptées en matière de lutte contre les maladies chroniques.
- » Investir davantage dans la lutte contre les maladies chroniques et leur prévention, dans le cadre des stratégies mondiales, régionales et nationales de lutte contre la pauvreté.

2 MESURES ELARGIES

Mesures applicables à moyen terme, moyennant une augmentation réaliste ou une réaffectation des ressources.

- » Aider les partenaires du développement à concevoir une approche multisectorielle de la lutte contre les maladies chroniques, à laquelle participent un large éventail d'autorités gouvernementales et locales, ainsi que la société civile et le secteur privé.
- » Aider les ministères de la santé à renforcer leur autorité, à améliorer la planification et à relier cette dernière au budget consacré à la lutte contre les maladies chroniques et à leur prévention.
- » Mettre au point, pour le secteur de la santé, des plans complets et détaillés incluant la lutte contre les maladies chroniques de leur prévention.
- » Contrôler et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans les cas où ils ont été modifiés pour y inclure les questions relatives aux maladies chroniques.

3 MESURES SOUHAITABLES

Mesures éprouvées mais inapplicables avec les ressources existantes

- » Suivre les dépenses publiques et faire des recommandations en vue d'utiliser plus efficacement les ressources disponibles et d'augmenter les ressources allouées aux services consacrés aux maladies chroniques.

PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

INTRODUCTION

A bien des égards, le lieu de travail est propice à la prévention, au dépistage précoce et à la prise en charge des maladies chroniques. Il a été démontré que les programmes en faveur de la santé sur le lieu de travail sont aussi bénéfiques pour les employeurs que pour les employés. Ils permettent aux gens d'être en meilleure santé, font baisser l'absentéisme, préviennent les incapacités, évitent que les employés ne perdent leurs moyens de subsistance, font augmenter la productivité et permettent de réduire les dépenses engendrées par les

soins d'urgence liés aux maladies chroniques. De nombreuses mesures nécessitant peu de ressources permettent de faire des économies considérables : assurance-maladie couvrant la prévention des maladies chroniques et les soins courants, bâtiments accessibles aux personnes atteintes d'une incapacité physique, aux malvoyants ou aux malentendants ; interdiction de fumer dans les bâtiments et les espaces extérieurs attenants et programmes de sensibilisation aux maladies chroniques et de promotion de la santé.

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES EMPLOYEURS ET D'AUTRES PARTIES INTÉRESSÉES DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Une approche globale inclut un éventail de mesures à mettre en oeuvre par étapes : mesures essentielles, mesures élargies et mesures souhaitables. Les recommandations ci-après n'ont aucun caractère contraignant, chaque employeur devant tenir compte de divers facteurs qui détermineront le choix des mesures qui constituent la première étape de la mise en oeuvre, et notamment de leur applicabilité, de leur acceptabilité et du soutien politique dont elles bénéficieront. Il sera probablement plus efficace de choisir un petit

nombre d'activités et de les mener à bien que de s'atteler à des activités nombreuses sans pouvoir y accorder tout le soin voulu.

Les interventions destinées à prévenir les maladies chroniques sur le lieu de travail ne doivent être conçues et mises en oeuvre qu'en complément des programmes de santé et de sécurité au travail existant déjà.

1 MESURES ESSENTIELLES

Mesures applicables à court terme avec les ressources existantes.

- » Interdire de fumer dans tous les lieux de travail fermés et les espaces ouverts attenants.
- » Proposer des aliments bons pour la santé dans les distributeurs automatiques et les lieux de restauration.
- » Favoriser l'exercice physique, notamment encourager les gens à venir travailler à pied ou à vélo, si possible.
- » Veiller à la propreté des lieux de travail et des systèmes de ventilation pour éviter les affections respiratoires chroniques ou leur aggravation.
- » Bien éclairer les cages d'escaliers et les couloirs pour que les employés, notamment les malvoyants, empruntent moins souvent les ascenseurs.

2 MESURES ELARGIES

Mesures applicables à moyen terme, moyennant une augmentation réaliste ou une réaffectation des ressources.

- » Effectuer des enquêtes pour déterminer les facteurs de risques de maladies chroniques chez les employés, et fournir des informations sur les comportements sains.
- » Organiser des activités et prendre des mesures incitant les employés à adopter un régime alimentaire sain et à faire de l'exercice.
- » Offrir aux employés une assurance-maladie qui couvre la prévention et la prise en charge des maladies chroniques.
- » Rendre les bâtiments accessibles aux personnes en fauteuil roulant et installer des dispositifs facilitant l'accès aux toilettes, aux cages d'escaliers, aux entrées et aux bureaux.
- » Aménager des places de parking réservées aux personnes atteintes d'incapacité physique.

3 MESURES SOUHAITABLES

Mesures éprouvées mais inapplicables avec les ressources existantes.

- » Aménager des itinéraires et des pistes à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments pour inciter les gens à marcher.
- » Aménager une salle de sport sur le lieu de travail.
- » Proposer aux employés des activités de sensibilisation et une formation aux incapacités et aux maladies chroniques.

PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES FINANCEMENT DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DES SOINS

INTRODUCTION

Pour préserver la santé de la population et favoriser la croissance économique, il faut absolument lutter contre les maladies chroniques. Le financement de la prévention de ces maladies et des soins au long cours qu'elles nécessitent peut s'avérer extrêmement difficile mais de nombreuses mesures rentables et peu coûteuses donnent de très bons résultats. Par le biais de plusieurs stratégies, il est possible de créer un système durable du financement de la santé qui permette de mettre en oeuvre une large gamme de programmes de lutte contre les maladies chroniques. Ces programmes doivent prévoir des dispositions afin que la population ne soit pas confrontée à des difficultés financières.

LE BUT DU FINANCEMENT DE LA SANTÉ

Dans le cadre de la lutte contre les maladies chroniques, le financement de la santé vise à fournir une couverture universelle, moyennant des systèmes de financement durables qui permettent à tous d'accéder à des services de prévention, de soins et de réadaptation (initiatives de promotion de la santé et de prévention des maladies chroniques, soins courants, accès aux médicaments essentiels, soins palliatifs et à domicile).

PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION

» Financement public

Les systèmes de financement de la santé doivent permettre à la fois un niveau de financement suffisant et une répartition des risques. Sans cette protection, les patients seront probablement contraints d'engager des dépenses excessives et se trouveront ainsi confrontés à des difficultés financières. Ces initiatives doivent être réglementées et, si possible, bénéficier du soutien financier des pouvoirs publics.

» Impôts spéciaux et incitations par les prix

La fixation des prix est l'un des instruments les plus efficaces pour modérer ou favoriser l'utilisation de certains produits. Il a été prouvé que les incitations par les prix modifiaient les habitudes de consommation. Ainsi, l'augmentation des taxes sur les produits du tabac permet d'en réduire très efficacement la consommation et d'obtenir des recettes qui serviront à prévenir et à prendre en charge les maladies chroniques. Par exemple, certaines fondations indépendantes créées par les pouvoirs publics, sont financées par les taxes prélevées sur les ventes de tabac et d'alcool et financent – et souvent proposent –, à leur tour, des activités de promotion de la santé.

» Allocation des ressources

La prévalence croissante des maladies chroniques exige de repenser l'allocation des ressources. Ainsi, on peut réaffecter une partie des ressources allouées aux soins tertiaires pour accroître l'accès aux services de prévention des maladies chroniques, par exemple les consultations d'aide au sevrage tabagique. De nombreux programmes de prévention très rentables permettent de faire des économies considérables dans la mesure où ils réduisent les soins d'urgence coûteux, à dispenser dans les cas de maladies chroniques à un stade avancé. Les prestations standard de l'assurance-maladie devraient inclure des services de prévention et de prise en charge des maladies chroniques (soins courants et préventifs, prise en charge des symptômes aigus, soins de réadaptation, soins palliatifs).

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES MINISTRES DES FINANCES

Une approche globale inclut un éventail de mesures à mettre en oeuvre par étapes : mesures essentielles, mesures élargies et mesures souhaitables. Les recommandations ci-après n'ont aucun caractère contraignant, chaque ministère devant tenir compte de divers facteurs qui détermineront le choix des mesures qui consti-

tuent la première étape de la mise en oeuvre, et notamment de leur applicabilité, de leur acceptabilité et du soutien politique dont elles bénéficieront. Il sera probablement plus efficace de choisir un petit nombre d'activités et de les mener à bien que de s'atteler à des activités nombreuses sans pouvoir y accorder tout le soin voulu.

1 MESURES ESSENTIELLES

Mesures applicables à court terme avec les ressources existantes.

- » Veiller à ce que le budget de la santé comprenne poste pour la lutte contre les maladies chroniques et leur prévention.
- » Créer une taxe sur tous les produits du tabac et utiliser les recettes ainsi obtenues pour financer des programmes de lutte contre les maladies chroniques.

2 MESURES ELARGIES

Mesures applicables à moyen terme, moyennant une augmentation réaliste ou une réaffectation des ressources.

- » Favoriser, par des mesures fiscales, la consommation d'aliments bons pour la santé et l'accès à des installations sportives et de loisirs.

3 MESURES SOUHAITABLES

Mesures éprouvées mais inapplicables avec les ressources existantes.

- » Proposer, au niveau national, des prestations de santé prévoyant, pour les maladies chroniques, le dépistage, le traitement, la prévention et les soins au long cours.

PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES PLANIFICATION POUR DES SOINS DE SANTÉ EFFICACES

INTRODUCTION

Les planificateurs des soins de santé jouent un rôle crucial dans l'organisation et la prestation de services de santé efficaces et de qualité pour la prise en charge des maladies chroniques, dont on admet de plus en plus qu'elles constituent un grave problème de santé dans le monde. Pour assurer la qualité des soins et réduire les risques et la charge associés aux maladies chroniques, il faut concevoir et mettre en oeuvre des programmes complets et de bonnes pratiques dans les établissements de santé.

PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION

» Approche de santé publique

L'adoption d'une approche de santé publique permet de réorienter l'action des personnels de santé, qui ne doivent plus seulement soigner un patient à la fois mais planifier les soins pour des populations de patients. Cette approche des soins tient compte du point de vue des patients et des prestataires, sans négliger les nombreux facteurs, notamment les politiques locales et nationales, qui influent sur la prestation et l'organisation des soins. En outre, une approche de santé publique requiert la prestation de soins tout au long de l'évolution de la maladie, de la prévention aux soins palliatifs.

» Prestation de services intégrée

La prise en charge efficace des maladies chroniques passe par une approche complète et intégrée des soins, qui consiste à mettre sur pied des équipes pluridisciplinaires de soignants et à établir un lien entre les patients et les ressources des communautés. Les soins intégrés requièrent aussi une collaboration entre soignants et patients afin que ces derniers et leurs familles possèdent les connaissances, les outils et les compétences nécessaires pour une prise en charge autonome.

» Systèmes de communication et d'information

Pour prodiguer des soins adéquats, il faut absolument disposer de systèmes de communication et d'information. Les systèmes d'information, qu'il s'agisse de dossiers traditionnels composés de documents écrits à la main ou de bases de données électroniques sophistiquées, sont essentiels pour organiser les traitements, contrôler comment les patients y réagissent et en connaître l'issue, et pour permettre aux soignants de programmer le suivi des patients. Les systèmes de communication, par radio, par téléphone portable ou par Internet, permettent d'échanger rapidement des informations avec d'autres soignants, notamment des spécialistes, parfois éloignés du lieu où se trouve le patient.

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES PLANIFICATEURS DES SOINS DE SANTÉ

Une approche globale inclut un éventail de mesures à mettre en oeuvre par étapes : mesures essentielles, mesures élargies et mesures souhaitables. Les recommandations ci-après n'ont aucun caractère contraignant car il faut tenir compte de divers facteurs qui détermineront le choix des mesures constituant la première étape

de la mise en oeuvre, et notamment de leur applicabilité, de leur acceptabilité et du soutien politique dont elles bénéficieront. Il sera probablement plus efficace de choisir un petit nombre d'activités et de les mener à bien que de s'atteler à des activités nombreuses sans pouvoir y accorder tout le soin voulu.

1 MESURES ESSENTIELLES

Mesures applicables à court terme avec les ressources existantes.

- » Informer les soignants et les associations professionnelles à l'échelon local de l'augmentation de la charge de maladies chroniques, de la possibilité de prendre des mesures efficaces, et des solutions globales qu'il convient d'apporter.
- » Adopter, mettre en oeuvre et contrôler l'application de principes directeurs nationaux factuels pour la pratique clinique.
- » Créer et tenir à jour des registres et les dossiers médicaux sur papier pour les patients atteints de maladies chroniques.

2 MESURES ELARGIES

Mesures applicables à moyen terme, moyennant une augmentation réaliste ou une réaffectation des ressources.

- » Mettre en place des registres et les dossiers médicaux informatisés pour les patients atteints de maladies chroniques.
- » Permettre aux soignants d'échanger des informations sur les patients, à l'aide des technologies et systèmes d'information existants. Mettre en place des moyens de communication à distance pour permettre des consultations entre les centres de santé ruraux et les spécialistes, et aiguiller les patients.
- » Adapter les principes directeurs factuels pour la pratique clinique à la situation locale, en fonction des ressources disponibles, et tenter de les faire approuver par les associations professionnelles locales.

3 MESURES SOUHAITABLES

Mesures éprouvées mais inapplicables avec les ressources existantes.

- » Proposer un système informatisé d'auto-évaluation des patients permettant d'élaborer des plans de prise en charge autonome personnalisés.
- » Créer un système permettant de fournir, par téléphone ou par Internet, aux patients atteints de maladies chroniques une aide supplémentaire à la prise en charge autonome.
- » Mettre sur pied, pour les soins de santé primaires, des équipes pluridisciplinaires composées, si possible, de médecins, d'infirmiers/ères, d'autres professionnels de la santé et de patients experts.
- » Connecter électroniquement les systèmes de soins de santé, par l'intermédiaire d'un système commun d'information clinique.
- » Intégrer dans les instruments d'évaluation, les registres de patients et les organigrammes des principes directeurs factuels adaptés à la situation locale afin d'en favoriser l'utilisation.